

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2007
Publication : 14/12/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP *le 140-07*
Séance du *7 DEC. 2007*

Crédits délégués par l'Etat au titre du parc locatif social Subvention d'investissement pour financer des travaux d'Amélioration de la Qualité de Service (AQS)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre conclue avec l'Etat le 31 janvier 2006,
- VU la délibération du Conseil Général n°2006/III-4è/15 du 23 juin 2006 portant délégation à la Commission Permanente l'attribution des aides à la pierre,
- VU la délibération du Conseil Général n°2006/V-4è/21 du 20 octobre 2006 portant notamment délégation à la Commission Permanente l'attribution des aides relatives aux travaux d'Amélioration de la Qualité de Service
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Approuve :

- d'une part, l'accord tripartite portant sur l'amélioration de la qualité de vie du programme immobilier sis 9-11-13 rue de Meyenheim à ILLZACH, joint au rapport ;
- d'autre part, la convention pour le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 32 500 Euros en faveur de la SAHLM LOGIEST pour financer des travaux d'Amélioration de la Qualité de Service, jointe au rapport, les dépenses seront imputées sur le programme HO22, nature 2042, fonction 72 ;

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer ces deux contrats.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH ,

Adopté

.....voix contre
.....abstentions